11

ADRESSE

DES COMTADINS FÉDÉRÉS A AVIGNON,

Aux Communes qui ne se sont point rendues à l'invitation de la Municipalité d'Avignon.

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

Nous avons été navrés de douleur, en apprenant que vous vous obstiniez à ne point vous rendre à l'invitation patriotique qui vous a été faite par la Municipalité d'Avignon. La fraternité que nous avons vouée à tous les Comtadins, l'intérêt particulier que nous prenons à votre Commune, nous ont seuls inspiré ce sentiment pénible.

Nous aimons à croire que si vous n'aviez consulté que le premier mouvement de vos cœurs, vous n'eussiez pas hésité un instant de suivre notre exemple & notre empressement. Des insinuations étrangeres dont vous connoîtriez trop tard la perfidie, si nous ne nous faisions un devoir de vous éclairer sur vos propres intérêts, vous ont certainement éloigné de nous.

La source impure de ces insinuations nous est connue, & si vous aviez réfléchi un seul instant sur les maux dont elle nous a déjà inondés, vous vous seriez facilement aperçus qu'elle vous conduit au gouffre affreux de l'anarchie & de tous les fléaux qui en sont inséparables.

La Municipalité de Carpentras, qui dans l'ordre social ne compte pas plus que la Municipalité du plus petit hameau du ci-devant Comtat, veut exercer encore sur cette Province, dont la chaîne politique est totalement brisée, son impérieuse suprématie, & le peuple de cette Ville abandonnée, semble vouloir faire suivre aveuglément aux Comtadins tous ses mouvemens désordonnés. Combien de moyens sont depuis long-tems mis en usage pour propager dans tout

le Venaissin ses sentimens de haine & de jalousie contre les généreux Avignonais? Avec quelle audace de vils Ecrivassiers stipendiés, ont répandu parmi nous le fiel de la calomnie? Vous frémissez, nos chers Compatriotes, du portrait affreux qu'on nous avoit fait de cette nation, qui nous a tracé si courageusement le chemin de la liberté. Qu'est-il résulté de tant d'atrocités? Les Avignonais ont méprisé ce peuple, à la fois ignorant & méchant; ils ont gémi sur l'aveuglement de leurs freres du Comtat, & Carpentras a été enveloppé de l'indignation de tous les bons Français.

Par quelle fatale cécité les infortunés Comtadins ont-ils souffert que leur volonté fût ainsi maîtrisée par cette prétendue capitale, qui n'a cessé de sacrifier ouvertement & avec impudeur les intérêts de toutes les Communes à son intérêt particulier?

Son état d'abjection & de servitude, sous le joug odieux des ultramontains, qu'elle regrete peut-être au moment où elle dit à l'univers entier qu'elle l'abhorre, rappelez-vous, nos chers Compatriotes, comme elle s'en glorifioit, il y a quelques jours, lorsqu'elle s'imaginoit au moyen du gouvernement monstrueux des Italiens, pouvoir tyranniser & pressurer impunément le reste du Comtat; rappellez-vous comme elle forçoit à main armée toutes les Communes qui osoient briser leurs fers, à la soumission & à l'esclavage; pensez aux sommes énormes qui nous ont été arrachées pour éviter une révolution de laquelle nous attendons le bonheur & la liberté.

Qu'on ne rejette point seulement sur l'assemblée monstrueuse qu'elle renfermoit dans son sein, qu'elle a soutenue de toutes ses forces, les vexations affreuses dont nous avons été les victimes; le peuple de Carpentras est plus que complice de tous les forfaits dont s'est souillé ce sénat abominable, dont il tyrannisoit les opinions.

Forcé par un sentiment de foiblesse de se couvrir du palladium Français, le Carpentrassien a encore fait la loi à presque tous les Comtadins, qu'un mouvement plus noble sans doute jettoit dans les bras de la France, de suivre une délibération qui porte l'empreinte de la frayeur & de la méfiance.

N'en doutons point, nos chers Compatriotes, un vœu semblable qui n'est point revêtu de ce caractere frappant de liberté & d'indépendance, ne peut être agréable à la nation Française; nous ne lui avons encore présenté que des volontés partielles, & la loyauté, & les principes de justice des représentans de ce peuple



généreux & libre, ne leur permettront de nous recevoir dans son sein que lorsque nous leur présenterons un vœu unique, un vœu national.

C'est principalement pour former ce vœu que les Avignonais nous avoient invités à venir au milieu d'eux; ils tendent au même but que nous; notre principal intérêt est devenu commun, & nous n'avons rencontré dans cette Ville que des freres qui nous ont accueillis à bras ouverts, qui ont concerté avec nous les moyens de mettre un terme à notre état d'incertitude, & de faire cesser l'anarchie dont nous sommes enveloppés.

Rassuré par l'erreur du Département de la Drôme, égaré par ses avis impolitiques, le peuple de Carpentras, sacrifiant à de vains motifs d'orgueil & de ressentiment le salut de la Patrie, a pu rejeter l'offre généreuse des Avignonais. Il s'est peut-être rendu justice, en n'osant paroître dans une Ville qu'il a outragée si cruellement; mais vous, nos chers Compatriotes, comment avez-vous pu vous méprendre à ce point sur la pureté des motifs de nos Freres d'Avignon, sur vos propres intérêts? Ne deviez-vous pas écouter avec méfiance les Emissaires d'une Ville, que sa conduite nous mettroit dans le cas de traiter en ennemie? Qu'est devenue cette protection hasardée dont se targuoit ce peuple fanatisé? Lisez la lettre de M. Duportail au Département de la Drôme, & vous connoîtrez que cette protection n'a servi qu'à retarder une organisation salutaire, & à perpétuer vos maux, si vous vous obstinez à croire aux rêves insensés, & aux insinuations perfides de la Municipalité de Carpentras.

C'est dans les lettres que les Commissaires du Département des Bouches du Rhône ont écrites à cette Municipalité & à celle de Pernes, que vous trouverez des avis salutaires & un plan de conduite sage.

Comment a-t-on osé vous dire que l'Assemblée Nationale improuveroit une fédération qui n'avoit d'autre but que de ramener dans nos contrées la paix, l'union, & d'assurer l'exécution des loix? On vous a présenté ce projet comme une contravention à un Décret qui ne prohibe que les Camps fédératifs, & qui les permet cependant lorsqu'ils sont autorisés par les corps administratifs. La fédération proposée par les Avignonais n'étoit point une fédération armée, c'étoit une vraie fédération politique que les circonstances commandoient impérieusement, & de laquelle les ennemis

ſeuls de la conſtitution & de votre bonheur ont pu vous éloigner.

Peſez donc dans votre ſageſſe, nos chers Compatriotes, les raiſons que nous venons de mettre ſous vos yeux, & vous ſerez convaincus que le ſalut de l'Etat dépend de notre union commune à la Ville d'Avignon, & de l'organiſation de cette Ville & de tout le Comtat, d'après les Décrets de l'Aſſemblée Nationale. Conſidérez ſurtout que même après notre réintégration à l'Empire Français, dont les menées ſourdes de la Ville de Carpentras peuvent ſeules éloigner le terme, la diviſion de notre pays & ſa réunion partielle dans les Départemens qui nous avoiſinent, peuvent nous porter les plus grands préjudices, relativement à la répartition de l'impôt. En effet, une telle diviſion enleveroit à l'Aſſemblée Nationale les moyens de nous traiter avec cette modération, dont ſes principes de juſtice & de loyauté nous ſont une garantie aſſurée.

Nous vous conjurons donc au nom de la Patrie, au nom de la Nation Françaiſe, de ſuivre notre exemple, & d'adhérer à la Délibération dont nous vous envoyons copie.

La Fête Patriotique que nous ont donnée nos Freres d'Avignon, n'eût laiſſé aucun vuide dans nos cœurs, ſi nous avions eu la ſatisfaction de vous y voir participer. Nous vous aſſurons que les ſentimens que les Avignonais nous ont témoignés, & qu'ils ont manifeſtés en faveur de tous les Comtadins, même des Citoyens de Carpentras, ſont ceux de la cordialité la plus vive, & du dévouement le plus fraternel.

Nous ſommes très-cordialement,

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

Vos Freres les Comtadins, Fédérés à Avignon.

Nous approuvons l'adreſſe ci-deſſus, & avons ſigné. A Avignon, ce ſept Février mil ſept cent quatre-vingt-onze.

SABRAN, Colonel.
BRUNY, Député de la Roque-ſur-Pernès.
A. TIRAN, Lieutenant-colonel de l'Iſle.
FELIX, Procureur de la Commune de l'Iſle.
DE REY, Lieutenant-colonel de Cavaillon.
CAUSAN, Major.
BONNOT, Quartier-maître.
JACQUES TACUSSEL, Maire de Vaucluſe.

PAUL, Major.
FLECHAIRE, Maire de Caumont.
DOMERGUE, procureur de la Commune du cheval blanc.
PIERRE ANDRÉ, Maire du lieu du Pont-de-Sorgues.
ANSELME, Député de la garde de Vaifon.
BOUCHET, Officier municipal.
DARUD, Officier municipal.
FRANÇOIS, Major, Député de la garde nat.
ARNAUDET, Maire de Saint-Saturnin.
POCHY, Secrétaire, Quartier-maitre, Député de la garde nationale de Sorgues.
TACUSSEL, Colonel de Vauclufe.
SILVY, Caporal, Député de la garde nationale de Camaret.
REDON, fils, Officier municipal de l'Ifle.
MORICELLY, Député de Saumane.
ANDRÉ, Député de Robion.
MERCIER, Député du Thor.
BILLION, Député de Bedarrides.
J. DELAYE, Maire, Député.
MEILHAC, Député.
ROVERE, Député.
ROZE.
PALUN.
AUTHEMAN.
ESTELON.
CEBE.
P. BOYER, Maire de Piolenc.
LIOTIER, Maire.
ESCOFFIER, Maire.
MOUREAU.
PASTOUR.
PHILIPS.
GONTARD.
MARIN.
BASTIEN GERMAN.
ANDRÉ OSIEZ.
FAUQUE, Subft. du Proc. de la Com. de Pernes.
RUEHON, membre du Comité militaire de Pernes, Député.
DUCAMP, Député.
BOURGET, Maire.
MARTIN, Maire.
J. J. TONNETTE, Député.
ESTABLET, Soldat, Député.
LOMBARD.
GUINTRAND.
GUINTRAND.
PONS, Proc. de la Com. de Bedarrides, Député.
FLOREN.
FEREN, Colonel, Député.
PIERRE AUTARD, Député de Lagnes.
SIMON FLOURENT, Député de Lagnes.
LACOUR.
A. TRAVERSIN, Député de Maubec.
BLANC.
RUFFIER.
ANDRÉ.
GRANGIER, Député de Lagnes.
GUYON, Député de Bonieux.
DUET, Député de Bonieux.

17

7. fevrier 1791

ADRESSE

DES COMTADINS FÉDÉRÉS A AVIGNON,

Aux Communes qui ne ſe ſont point rendues à l'invitation de la Municipalité d'Avignon.

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

Nous avons été navrés de douleur, en apprenant que vous vous obſtiniez à ne point vous rendre à l'invitation patriotique qui vous a été faite par la Municipalité d'Avignon. La fraternité que nous avons vouée à tous les Comtadins, l'intérêt particulier que nous prenons à votre Commune, nous ont ſeuls inſpiré ce ſentiment pénible.

Nous aimons à croire que ſi vous n'aviez conſulté que le premier mouvement de vos cœurs, vous n'euſſiez pas héſité un inſtant de ſuivre notre exemple & notre empreſſement. Des inſinuations étrangeres dont vous connoîtriez trop tard la perfidie, ſi nous ne nous faiſions un devoir de vous éclairer ſur vos propres intérêts, vous ont certainement éloigné de nous.

La ſource impure de ces inſinuations nous eſt connue, & ſi vous aviez réfléchi un ſeul inſtant ſur les maux dont elle nous a déjà inondés, vous vous ſeriez facilement aperçus qu'elle vous conduit au gouffre affreux de l'anarchie & de tous les fléaux qui en ſont inſéparables.

La Municipalité de Carpentras, qui dans l'ordre ſocial ne compte pas plus que la Municipalité du plus petit hameau du ci-devant Comtat, veut exercer encore ſur cette Province, dont la chaîne politique eſt totalement briſée, ſon impérieuſe ſuprématie, & le peuple de cette Ville abandonnée, ſemble vouloir faire ſuivre aveuglément aux Comtadins tous ſes mouvemens déſordonnés. Combien de moyens ſont depuis long-tems mis en uſage pour propager dans tout

le Venaissin ses sentimens de haine & de jalousie contre les généreux Avignonais? Avec quelle audace de vils Ecrivassiers stipendiés, ont répandu parmi nous le fiel de la calomnie ? Vous frémissez, nos chers Compatriotes, du portrait affreux qu'on nous avoit fait de cette nation, qui nous a tracé si courageusement le chemin de la liberté. Qu'est-il résulté de tant d'atrocités ? Les Avignonais ont méprisé ce peuple, à la fois ignorant & méchant ; ils ont gémi sur l'aveuglement de leurs freres du Comtat, & Carpentras a été enveloppé de l'indignation de tous les bons Français.

Par quelle fatale cécité les infortunés Comtadins ont-ils souffert que leur volonté fût ainsi maîtrisée par cette prétendue capitale, qui n'a cessé de sacrifier ouvertement & avec impudeur les intérêts de toutes les Communes à son intérêt particulier ?

Son état d'abjection & de servitude, sous le joug odieux des ultramontains, qu'elle regrete peut-être au moment où elle dit à l'univers entier qu'elle l'abhorre, rappelez-vous, nos chers Compatriotes, comme elle s'en glorifioit, il y a quelques jours, lorsqu'elle s'imaginoit au moyen du gouvernement monstrueux des Italiens, pouvoir tyranniser & pressurer impunément le reste du Comtat ; rappellez-vous comme elle forçoit à main armée toutes les Communes qui osoient briser leurs fers, à la soumission & à l'esclavage ; pensez aux sommes énormes qui nous ont été arrachées pour éviter une révolution de laquelle nous attendons le bonheur & la liberté.

Qu'on ne rejette point seulement sur l'assemblée monstrueuse qu'elle renfermoit dans son sein, qu'elle a soutenue de toutes ses forces, les vexations affreuses dont nous avons été les victimes ; le peuple de Carpentras est plus que complice de tous les forfaits dont s'est souillé ce sénat abominable, dont il tyrannisoit les opinions.

Forcé par un sentiment de foiblesse de se couvrir du palladium Français, le Carpentrassien a encore fait la loi à presque tous les Comtadins, qu'un mouvement plus noble sans doute jettoit dans les bras de la France, de suivre une délibération qui porte l'empreinte de la frayeur & de la méfiance.

N'en doutons point, nos chers Compatriotes, un vœu semblable qui n'est point revêtu de ce caractere frappant de liberté & d'indépendance, ne peut être agréable à la nation Française ; nous ne lui avons encore présenté que des volontés partielles, & la loyauté, & les principes de justice des représentans de ce peuple



généreux & libre, ne leur permettront de nous recevoir dans son sein que lorsque nous leur présenterons un vœu unique, un vœu national.

C'est principalement pour former ce vœu que les Avignonais nous avoient invités à venir au milieu d'eux ; ils tendent au même but que nous ; notre principal intérêt est devenu commun, & nous n'avons rencontré dans cette Ville que des freres qui nous ont accueillis à bras ouverts, qui ont concerté avec nous les moyens de mettre un terme à notre état d'incertitude, & de faire cesser l'anarchie dont nous sommes enveloppés.

Rassuré par l'erreur du Département de la Drôme, égaré par ses avis impolitiques, le peuple de Carpentras, sacrifiant à de vains motifs d'orgueil & de ressentiment le salut de la Patrie, a pu rejeter l'offre généreuse des Avignonais. Il s'est peut-être rendu justice, en n'osant paroître dans une Ville qu'il a outragée si cruellement; mais vous, nos chers Compatriotes, comment avez-vous pu vous méprendre à ce point sur la pureté des motifs de nos Freres d'Avignon, sur vos propres intérêts ? Ne deviez-vous pas écouter avec méfiance les Emissaires d'une Ville, que sa conduite nous mettroit dans le cas de traiter en ennemie ? Qu'est devenue cette protection hasardée dont se targuoit ce peuple fanatisé ? Lisez la lettre de M. Duportail au Département de la Drôme, & vous connoîtrez que cette protection n'a servi qu'à retarder une organisation salutaire, & à perpétuer vos maux, si vous vous obstinez à croire aux rêves insensés, & aux insinuations perfides de la Municipalité de Carpentras.

C'est dans les lettres que les Commissaires du Département des Bouches du Rhône ont écrites à cette Municipalité & à celle de Pernes, que vous trouverez des avis salutaires & un plan de conduite sage.

Comment a-t-on osé vous dire que l'Assemblée Nationale improuveroit une fédération qui n'avoit d'autre but que de ramener dans nos contrées la paix, l'union, & d'assurer l'exécution des loix ? On vous a présenté ce projet comme une contravention à un Décret qui ne prohibe que les Camps fédératifs, & qui les permet cependant lorsqu'ils sont autorisés par les corps administratifs. La fédération proposée par les Avignonais n'étoit point une fédération armée, c'étoit une vraie fédération politique que les circonstances commandoient impérieusement, & de laquelle les ennemis

ſeuls de la conſtitution & de votre bonheur ont pu vous éloigner.

Peſez donc dans votre ſageſſe, nos chers Compatriotes, les raiſons que nous venons de mettre ſous vos yeux, & vous ſerez convaincus que le ſalut de l'Etat dépend de notre union commune à la Ville d'Avignon, & de l'organiſation de cette Ville & de tout le Comtat, d'après les Décrets de l'Aſſemblée Nationale. Conſidérez ſurtout que même après notre réintégration à l'Empire Français, dont les menées ſourdes de la Ville de Carpentras peuvent ſeules éloigner le terme, la diviſion de notre pays & ſa réunion partielle dans les Départemens qui nous avoiſinent, peuvent nous porter les plus grands préjudices, relativement à la répartition de l'impôt. En effet, une telle diviſion enleveroit à l'Aſſemblée Nationale les moyens de nous traiter avec cette modération, dont ſes principes de juſtice & de loyauté nous ſont une garantie aſſurée.

Nous vous conjurons donc au nom de la Patrie, au nom de la Nation Françaiſe, de ſuivre notre exemple, & d'adhérer à la Délibération dont nous vous envoyons copie.

La Fête Patriotique que nous ont donnée nos Freres d'Avignon, n'eût laiſſé aucun vuide dans nos cœurs, ſi nous avions eu la ſatisfaction de vous y voir participer. Nous vous aſſurons que les ſentimens que les Avignonais nous ont témoignés, & qu'ils ont manifeſtés en faveur de tous les Comtadins, même des Citoyens de Carpentras, ſont ceux de la cordialité la plus vive, & du dévouement le plus fraternel.

Nous ſommes très-cordialement,

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

Vos Freres les Comtadins, Fédérés à Avignon.

Nous approuvons l'adreſſe ci-deſſus, & avons ſigné. A Avignon, ce ſept Février mil ſept cent quatre-vingt-onze.

SABRAN, Colonel.
BRUNY, Député de la Roque-ſur-Pernes.
A. TIRAN, Lieutenant-colonel de l'Iſle.
FELIX, Procureur de la Commune de l'Iſle.
DE REY, Lieutenant-colonel de Cavaillon.
CAUSAN, Major.
BONNOT, Quartier-maître.
JACQUES TACUSSEL, Maire de Vaucluſe.

PAUL, Major.
FLECHAIRE, Maire de Caumont.
DOMERGUE, procureur de la Commune du cheval blanc.
PIERRE ANDRÉ, Maire du lieu du Pont-de-Sorgues.
ANSELME, Député de la garde de Vaifon.
BOUCHET, Officier municipal.
DARUD, Officier municipal.
FRANÇOIS, Major, Député de la garde nat.
ARNAUDET, Maire de Saint-Saturnin.
POCHY, Secrétaire, Quartier-maître, Député de la garde nationale de Sorgues.
TACUSSEL, Colonel de Vauclufe.
SILVY, Caporal, Député de la garde nationale de Camaret.
REDON, fils, Officier municipal de l'Ifle.
MORICELLY, Député de Saumane.
ANDRÉ, Député de Robion.
MERCIER, Député du Thor.
BILLION, Député de Bedarrides.
J. DELAYE, Maire, Député.
MEILHAC, Député.
ROVERE, Député.
ROZE.
PALUN.
AUTHEMAN.
ESTELON.
CEBE.
P. BOYER, Maire de Piolenc.
LIOTIER, Maire.
ESCOFFIER, Maire.
MOUREAU.
PASTOUR.
PHILIPS.
GONTARD.
MARIN.
BASTIEN GERMAN.
ANDRÉ OSIEZ.
FAUQUE, Subft. du Proc. de la Com. de Pernes.
RUEHON, membre du Comité militaire de Pernes, Député.
DUCAMP, Député.
BOURGET, Maire.
MARTIN, Maire.
J. J. TONNETTE, Député.
ESTABLET, Soldat, Député.
LOMBARD.
GUINTRAND.
GUINTRAND.
PONS, Proc. de la Com. de Bedarrides, Député.
FLOREN.
FEREN, Colonel, Député.
PIERRE AUTARD, Député de Lagnes.
SIMON FLOURENT, Député de Lagnes.
LACOUR.
A. TRAVERSIN, Député de Maubec.
BLANC.
RUFFIER.
ANDRÉ.
GRANGIER, Député de Lagnes.
GUYON, Député de Bonieux.
DUET, Député de Bonieux.

f 4